

<https://www.fenvac.org/explosion-de-la-rue-de-tivoli-l>



**fenvac**

EXPLOSION DE LA RUE DE TIVOLI | L'équipe de la FENVAC  
mobilisée aux côtés des victimes sinistrées

# **EXPLOSION DE LA RUE DE TIVOLI | L'équipe de la FENVAC mobilisée aux côtés des victimes sinistrées**

- Actualités FENVAC -  
Date de mise en ligne : mardi 25 avril 2023

---

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

---

## **EXPLOSION DE LA RUE DE TIVOLI | L'équipe de la FENVAC mobilisée aux côtés des victimes sinistrées**

À la suite du drame qui a touché la ville de Marseille où une explosion a eu lieu rue de Tivoli dans la nuit du 8 au 9 avril dernier, l'équipe de la FENVAC s'est mobilisée pour venir en aide aux victimes. En plus du traumatisme causé par l'explosion et l'effondrement de certains immeubles dans lequel huit personnes ont perdu la vie, des centaines de personnes ont dû être délogés.

En effet, plusieurs arrêtés de péril et d'interdiction d'occupation ont été délivrés par les autorités en raison du risque existant quant à la sécurité des bâtiments. Aussi, plus de 300 personnes se retrouvent aujourd'hui sans logement et face à une multitude de démarches à réaliser.

Au lendemain de ce drame, la Mairie de Marseille a organisé une cellule de crise au stade Vallier : de nombreux acteurs (CUMP, CCAS, service Logement de la mairie, CAF, France Assureurs, EDF, Barreau de Marseille, associations d'aide aux victimes, etc.) sont présents et interviennent dans la prise en charge des victimes qui se présentent, selon leurs besoins. Le dispositif est complet et nous tenons à souligner son organisation et son efficacité grâce à la coordination de la Mairie centrale.

La Mairie de Marseille a répondu favorablement à la mise à disposition formulée par la FENVAC. Aussi, depuis jeudi 20 avril deux représentantes de la Fédération sont présentes pour accueillir les victimes sinistrées, les écouter et les informer sur leurs droits. Leurs questions sont nombreuses compte-tenu de la brutalité de l'évènement subi et de leur délogement soudain : « que demander à mon assureur ? Comment organiser mon relogement ? Comment payer les frais liés à cet hébergement temporaire ? Dois-je déposer plainte ? etc. ». Le profil des victimes sinistrées est divers : propriétaire, locataire, propriétaire non occupant. Certains étaient présents lors de l'explosion, d'autres pas.

À date, ce sont plus de soixante personnes qui ont été reçues. De nouvelles permanences sont d'ores et déjà prévues pour continuer à rencontrer des personnes en ressentant le besoin et poursuivre l'accompagnement initié avec les autres.

Parallèlement et à la demande des sinistrés fédérés dans le collectif des délogés, la FENVAC a animé une réunion d'information collective samedi 22 avril. Pendant plus de 4 heures d'échanges, les différents aspects de l'après drame ont pu être évoqués en détail et de nombreux conseils ont pu être délivrés.



Pour renseigner précisément les victimes, la Fédération a fait intervenir des avocats spécialisés en droit du

## **EXPLOSION DE LA RUE DE TIVOLI | L'équipe de la FENVAC mobilisée aux côtés des victimes sinistrées**

dommage corporel, en droit immobilier et en droit pénal. Par ailleurs, l'expérience de la FENVAC dans l'accompagnement des victimes de l'explosion de la rue de Trévis à Paris a longtemps été discutée et s'est révélée être un repère très éclairant pour les participants.



Parmi les pistes présentées par la FENVAC, entre autres, l'importance du dépôt de plainte, la nécessité du recensement écrits des effets personnels présents dans les appartements et la captation / constatation des dégâts immobiliers, l'opportunité de créer une association de victimes et, enfin, l'objectif d'obtenir un accord-cadre d'indemnisation de l'ensemble des préjudices subis.

La mobilisation de la FENVAC dans le cadre de l'explosion de la rue de Tivoli n'en est qu'à son commencement. Celle-ci a vocation à se pérenniser tout en s'adaptant continuellement aux besoins des victimes et de leur collectif.

Nous resterons engagés.